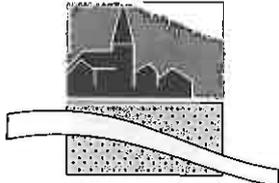


Le Village Nature



FONTAINE SOUS PREAUX



Fontaine sous Préaux, le 5 juillet 2014 - SGTBM

DREAL Haute-Normandie
2 rue Saint-Sever
76000 ROUEN

V.Réf.:

N.Réf.: CB/FD/302.07.14

Objet : Contournement est de Rouen.

Monsieur,

La concertation sur le projet de contournement est de Rouen, recommandée par la Commission Nationale du Débat Public, CNDP, se tient du 2 juin au 12 juillet.

C'est dans ce cadre que je vous écris pour vous faire savoir l'avis de la commune de Fontaine sous Préaux.

La commune de Fontaine sous Préaux reconnaît l'intérêt du projet de contournement est de Rouen dont l'objectif est de décongestionner l'agglomération rouennaise d'un intense trafic routier dégradant la qualité de vie de ses habitants.

Ainsi, le projet de contournement est de Rouen doit prioritairement détourner l'essentiel du trafic de transit, renforcer les liaisons entre l'agglomération rouennaise avec les territoires de proximités ou éloignés et enfin participer à l'attractivité et au développement économique régional.

Ce projet est donc éminemment nécessaire et justifié. Cependant, puisque l'intérêt du contournement réside dans sa capacité à détourner les flux hors de l'agglomération, la commune de Fontaine sous Préaux s'inquiète de son financement par la concession et la mise à péage qui vont engendrer des stratégies d'évitement. Le financement proposé du contournement est contradictoire avec son objectif principal et concourt à une moindre efficacité.

La commune de Fontaine sous Préaux est donc opposée au financement par la concession et la mise à péage.

La présence d'un viaduc franchissant la vallée du Robec dans une aire d'alimentation de captage inquiète également la commune de Fontaine sous Préaux. On peut craindre des pollutions ponctuelles ou accidentelles alors que le captage de Fontaine sous Préaux est inventorié par la loi Grenelle 1 parmi les captages prioritaires en vue d'assurer la préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine. La réalisation d'un viaduc et particulièrement de ses fondations profondes constitue un premier risque pour le captage de Fontaine sous Préaux. S'ensuit après, un risque permanent pour le captage ; l'accident sur le pont Mathilde à Rouen le 29 octobre 2012 étant encore présent

Fontaine sous Préaux participe à la protection de l'environnement et l'équilibre de la nature.

Ce papier est composé à 50 % de fibres recyclées et à 50 % de fibres issues de forêts certifiées pour leur gestion environnementale.

dans les mémoires, rappelle à chacun qu'il n'y a pas de risque nul. La commune de Fontaine sous Préaux préconise donc une modification du tracé et une jonction avec l'A28 plus au nord afin d'éviter la présence de cet axe routier et ses flux de marchandises dangereuses dans une aire d'alimentation de captage.

S'il s'avère que les services de l'Etat passent outre cette préconisation et maintiennent le tracé actuel, il conviendra alors d'adopter des mesures sévères telles que limitation de vitesse, protections mécaniques, ...

Enfin, la commune de Fontaine sous Préaux s'inquiète des nuisances sonores engendrées et de l'intégration d'un viaduc dans son paysage de vallée situé dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. Pour cette raison, la commune de Fontaine sous Préaux préconise encore une modification du tracé et une jonction avec l'A28 plus au nord moins coûteuse au regard de l'économie d'un ouvrage d'art.

Si à nouveau les services de l'Etat passaient outre cette préconisation et maintenaient le tracé actuel, il conviendra alors de réaliser un ouvrage d'art de belle facture et combiner des mesures de limitation de vitesse, de protection acoustique et de choix de revêtement de chaussée performant.

Vous en souhaitant bonne réception de cet avis, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Francis DEBREY.